

Fiche tarifaire (FT) du chauffage à distance pour tout nouveau raccordement à partir du 1^{er} juillet 2021

Tarif exceptionnel de raccordement (selon le RACD, ch 6.2)

Dans la plupart des cas, le tarif exceptionnel de raccordement est calculé à l'aide de la formule suivante :

Prix fixe du raccordement + (prix de la puissance x puissance de raccordement)

Exceptions au calcul simplifié :

Lorsque la puissance de raccordement est inférieure à 10 kW ou supérieure à 200 kW ou que la conduite de raccordement a une longueur supérieure à 100 m, la Müve calcule le tarif exceptionnel de raccordement séparément et le soumet au client.

Tarif fixe de raccordement au réseau (indépendant de la prestation de raccordement)	CHF	15 000.–
Tarif de raccordement au réseau par kW de puissance de raccordement	CHF	300.–

Coûts récurrents (facturation trimestrielle) (selon le RACD, ch 6.2 et suivants)

Tarif de base (par kW de puissance de raccordement et par an)	CHF	69.–
Tarif de base Gummen (uniquement pour le quartier de Gummen, par kW de puissance de raccordement et par an)	CHF	26.–
Tarif de la main-d'œuvre (par kWh de chauffage à distance consommé)	CHF	0.054
Redevances communales (état 2023)	CHF	0.–

Coûts supplémentaires (selon le RACD, ch 7.2 / 8.4)

Frais de traitement pour le relevé des compteurs, frais administratifs inclus	CHF	180.–
Frais de traitement des rappels (à partir du 2 ^e rappel) pour les démarches administratives	CHF	40.–

Tous les tarifs/coûts s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).